



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E81726

VALABLE JUSQU'AU 18/10/2026

ÉDITÉ LE

23/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/03/2026
100 000

Raison sociale : AGS ENR

752 AVENUE JEAN MOULIN
82000 MONTAUBAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTAUBAN MONTAUBAN

Téléphone : 05 63 63 12 85

Fax : 05 63 03 42 97

Siret : 489 493 908 00045

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7177452

Portable :

Site Internet :

E-mail : suivi-qualification@qams.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145398789

Responsabilité légale :

CHARBIT FLORIAN CO-GÉRANT / LAGES CHRISTOPHE CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145398789

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	19/10/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/05/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	29/09/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/06/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.